

Information presse : le 29 mars 2018



Flightright

LES BONS RÉFLEXES A ADOPTER AVANT CE WEEK-END PROLONGÉ DE PÂQUES !



Flightright rappelle à ceux qui ont prévu de prendre l'avion ce week-end pour une escapade seul(e), entre amis, en famille ou en amoureux qu'il est important de prendre ses précautions en gardant ses documents de voyage : cartes d'embarquement, factures... Ainsi en cas de retard ou d'annulation de vol, vous ne risquerez pas de perdre une possibilité de vous faire rembourser !

Le chiffre à retenir

77% des passagers aériens ont déjà rencontré des problèmes lors d'un voyage en avion. Parmi les problèmes qui suscitent le plus de réclamations, on retrouve les vols annulés et le surbooking (enquête Flightright/Odoxa 2018).

[Le lien de l'infographie complète ici](#)

Attention aux avis de grèves

Un troisième avis de grève a été lancé par Air France ce vendredi 30 mars. Il sera suivi de deux autres appels à la grève les 3 et 7 avril prochains. Flightright souligne que les compagnies aériennes doivent prévenir en amont les voyageurs de l'annulation de leur vol. Par ailleurs, il est possible de choisir entre disposer d'un avoir ou se faire rembourser l'intégralité de son billet.

Les 5 commandements du voyageur avisé

Que faire si ... votre vol est annulé à cause d'une grève ?

- La compagnie aérienne est dans l'obligation de vous envoyer un mail ou un SMS pour vous informer de l'état de votre vol.
- Vous pouvez vous rendre dans la rubrique « Mon Compte » sur la page d'accueil de la compagnie pour vérifier l'état de votre vol.
- Pour reporter votre voyage, modifier vous même votre réservation en ligne en vous rendant dans la rubrique « Mes Réservations » du site de la compagnie.

Que faire si ... votre vol est annulé à cause d'une grève ?

- Si vous souhaitez changer de destination ou tout simplement annuler votre voyage, la compagnie aérienne s'engage à vous remettre un avoir qui correspond à la valeur de votre billet initial valable pendant 1 an.
- Si vous souhaitez ne pas accepter un autre vol proposé par la compagnie, vous percevrez le remboursement du prix total de votre billet.

Pour vérifier si vous êtes éligible à une indemnité, c'est par [ici](#) !

Flightright La référence européenne

Calculer ses droits d'indemnisation [ici](#).

A PROPOS DE FLIGHTRIGHT

Leader européen en matière de services dédiés aux droits des passagers aériens, Flightright propose une technologie juridique de pointe permettant aux voyageurs victimes de vols retardés, annulés ou surbookés de vérifier leur éligibilité à une indemnisation selon le Règlement européen. Son réseau international d'experts accomplit les démarches nécessaires pour réclamer et obtenir l'indemnisation due, allant de 250 à 600€ par passager. Flightright, cofondée par l'avocat Philipp Kadelbach en 2010, emploie aujourd'hui une équipe internationale de 120 personnes et a obtenu, à date, plus de 150 M€ en indemnisations pour ses clients. Flightright est également l'un des membres fondateurs de l'Association of Passenger Rights Advocates (APRA), créée en 2017 par les principaux portails de défense des droits des voyageurs. Cet organisme veille aux droits des passagers aériens dans toute l'Europe.

Contacts presse :

Aurore Escamilla aurore.escamilla@agence-profile.com 01 56 26 72 14

Mendrika Rabenjamina mrabenjamina@agence-profile.com 01 56 26 72 24